

Publié le 03 octobre 2023



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 19 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2023, s'est réuni à Arles le 19 septembre à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 16 membres sur 23, soit 64 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Catherine BALGUERIE-RAULET, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick de CAROLIS, Philippe ARDHUIN, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY représenté par Anne CLAUDIUS-PETIT, Emmanuel LESCOT représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET, Frédéric GIBERT représenté par Christelle AILLET, Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Mandy GRAILLON, Martine AMSELEM, Corinne CHABAUD, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMONT, Eva CARDINI

Assistaient à la séance : Jacques NOU, Bertrand MAZEL, Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Sébastien ABONNEAU, François LETOURNEUX, Raphaël MATHEVET, Jean-François RICHON, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Jean-Christophe BRIFFAUD, Olivier CALLET, Marion CROIZEAU, Estelle ROUQUETTE, Aurélie GRELLET, Laëtitia POULET, Muriel CERVILLA, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

Patrick de CAROLIS, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_065
Bernard ARSAC, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_077
Cyril JUGLARET, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_083

Comité syndical du 19 septembre 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20230919-CS_2023_088

DÉLIBÉRATION N°CS-2023-088

Objet : cotisations 2023 du Parc naturel régional de Camargue aux réseaux culturels et touristiques

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional de Camargue en vigueur,

➤ Considérant

- Qu'afin de mener à bien les missions qui lui sont dévolues, le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'appuie sur un réseau d'organismes partenaires,
- Que « La Maison de la transhumance de Salon de Provence » ; les offices de tourisme de Port-Saint-Louis-du-Rhône et des Saintes-Maries-de-la-Mer ; La Fédération des Ecomusées et Musées de Société ; et le Centre Français du Riz requièrent une adhésion,
- Que l'adhésion au Centre Français du Riz n'a pas fait l'objet d'une délibération en 2022 au regard des changements structurels et organisationnels du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- D'adhérer à « La Maison de la Transhumance » de Salon de Provence moyennant une cotisation de 60 euros,
- D'adhérer à l'Office de Tourisme de Port-Saint-Louis-du-Rhône moyennant une cotisation de 30 euros,
- D'adhérer à l'Office de Tourisme des Saintes-Maries-de-la-Mer moyennant une cotisation de 207 euros,
- D'adhérer à la Fédération des Ecomusées et Musées de Société moyennant une cotisation de 485 euros,
- D'adhérer au Centre Français du Riz moyennant une cotisation de 153 au titre des cotisations 2022 et 2023,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à ces cotisations.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente



Comité syndical du 19 septembre 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20230919-CS_2023_088